

SYNTHESE : Profil de la zone de baignade
« Lac du camping Larrouleta » 2024



SOMMAIRE

1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX	4
2 FICHE D'IDENTITE DE LA BAIGNADE	4
3 DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	5
4 QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE	7
5 VULNERABILITE DE LA BAIGNADE	8
6 SYNTHESE DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE SUR LA BAIGNADE	10
PHASE 2 : DIAGNOSTIC	13
7 HIERARCHISATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES	14
8 RISQUES D'INFECTION CUTANEE ET PARASITAIRE	14
PHASE 3 : MESURES DE GESTION ET PLANS D'ACTION	15
10 SYNTHESE DES ACTIONS A MENER	16
11 MESURES DE GESTION ACTIVE	16
11.1 Risque bactériologique	16
11.2 Risque Cyanobactéries	19
12 COMMUNICATION, INFORMATION DU PUBLIC	19
13 MISE A JOUR DU PROFIL BAIGNADE DE LA PLAGES DU CHAMBAUD	19

1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Ce document constitue le profil du lac du camping Larrouleta de la commune d'Urrugne, conformément aux exigences de La Directive Européenne 2006/7/CE, transposée en droit français en septembre 2008, remplace la Directive Européenne 76/160/CEE, fixant les normes de sécurité et d'hygiène des eaux de baignade.

Cette nouvelle directive modifie le mode de classement de la qualité des eaux de baignade qui repose sur l'analyse de paramètres microbiologiques. Elle impose également une gestion active des sites de baignade, axée sur la prévention des risques et le renforcement de la communication envers le public. Le profil baignade s'inscrit pleinement dans ces nouveaux objectifs, puisqu'il permet d'évaluer les risques de pollutions des eaux de baignade et prévoit aussi de concevoir des mesures permettant de réduire ces risques, afin qu'à partir 2015 toutes les eaux de baignade soient classées au moins en « qualité suffisante ».

La commune d'Urrugne est située dans le département des Pyrénées Atlantiques. Cette commune comptait 10495 habitants en 2020 (chiffres INSEE).

La zone de baignade est implantée au sein d'une propriété privée, le Camping LARROULETA, située 210 route de Socoa dans la commune d'Urrugne.

Le profil de baignade de la plage LARROULETA a été confié au bureau d'études RIVAGES PRO TECH

La qualité de l'eau de baignade sur la plage de LARROULETA est BONNE selon la Directive 2006/7/CE.

- **Phase I : Etat des lieux** : Délimitation de la zone d'étude, évaluation de la vulnérabilité des zones de baignade et identification des sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade.

- **Phase II : Diagnostic** : Hiérarchisation des sources de pollution et définition des indicateurs pertinents de gestion de la qualité des eaux de baignade.

- **Phase III : Mesure de gestion** : Mesures de gestion préventive de pollution et plans d'actions de réduction de la pollution.

PHASE 1 : ETAT DES LIEUX

La phase d'état des lieux consiste à diagnostiquer la vulnérabilité de la zone de baignade et inventorier l'ensemble des aléas pouvant affecter la qualité sanitaire de l'eau.

2. FICHE D'IDENTITE DE LA Baignade

Présentation

Région : Nouvelle Aquitaine
Département : Pyrénées
Atlantiques
Ville : Urrugne

Coordonnées :
Lat : 43,3722
Long: -1,6858

Superficie : 6200 m²
Profondeur max : 2 m

**Gestion et responsable
de la zone de baignade :**
Propriétaire du camping

Plage : Larrouleta
Code plage : 064001158
Type eau : douce



Surveillance

Surveillance Poste de secours	Oui
Période annuelle de surveillance	De mi-juin à mi-septembre de 10h à 19h30
Nombre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs	1 à 2 (juillet – août)
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (préciser si tiralo) :	Non
Douches :	Oui
Toilettes :	Oui
Point eau potable :	Oui
Accès autorisé aux animaux si oui préciser (Chiens, chevaux...) :	Non
Poubelles :	Oui
Autres :	Aires de jeux

Usages et fréquentation de la plage

Usages sur la plage

Baignade autorisée seulement dans la zone délimitée par des bouées. Une grande structure Aquazone flottante est installée dans la zone de baignade. L'accès y est réglementé (cf. panneau d'affichage en Annexe).

Dans la partie nord du lac, une zone est dédiée aux activités de pêche, de paddle et de pédalos.

Fréquentation de la plage

Fréquentation estivale durant les saisons balnéaires : environ 130 personnes /jour.

Les heures d'ouverture à la baignade ainsi que des informations sur la dangerosité du plan d'eau et sur la qualité sanitaire de l'eau sont indiquées par voie d'affichage à l'entrée de la plage.

3. DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

Contexte géographique et localisation de la commune

Département : Pyrénées Atlantiques (64)

Urrugne appartient à la communauté de communes Pays basque et est composé de 158 communes.



Figure étoilée : Zone de baignade déclarée à l'UE, camping Larrouleta Urrugne (Sources : Google Earth, ARS).

Contexte hydrographique

L'Untxin est un fleuve côtier, qui prend naissance à 275 m d'altitude au pied du Mont du Calvaire. Il rejoint la baie de Saint-Jeande-Luz / Ciboure à Socoa, après un parcours d'environ 9 km. La superficie du bassin versant de l'Untxin est de l'ordre de 32 km² avec un relief présentant de fortes pentes dans sa partie amont (7 à 10%), et une pente d'environ 0,5% à l'aval du centre-ville d'Urrugne.

Zones d'influence

A partir de la localisation du point de baignade ARS deux zones peuvent être définies :

- **Zone immédiate (Z1)**, comprenant une bande terrestre inférieure à 1km de large rétrolittorale de part et d'autre de la zone de baignade.
- **Zone éloignée (Z2)**, prenant en compte les rejets situés de telle manière que le temps de transfert jusqu'à la zone de baignade soit inférieur à 10 h (selon la Circulaire DGS/EA4 n°2009-389 du 30 décembre 2009 relative à l'élaboration des profils des eaux de baignade au sens de la directive 2006/7/CE).

4. QUALITE DE L'EAU DE BAINNADE

La Directive Européenne 2006/7/CE remplace **la Directive 76/160/CEE** depuis le 31 décembre 2014, fixant les normes de sécurité et d'hygiène des eaux de baignade. Cette nouvelle directive **modifie le mode de classement de la qualité des eaux de baignade** qui repose sur l'analyse de paramètres microbiologiques. En effet, elle intègre dans son calcul, non seulement la moyenne des résultats, mais aussi leur écart type. Ainsi, un seul évènement important de pollution peut entraîner un déclassement de la baignade sur l'année en cours mais également sur les 3 années suivantes.

Nom de la plage	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lac Larrouleta						



Excellente qualité



Qualité suffisante



Bonne qualité



Qualité insuffisante

L'eau de baignade sur la plage Larrouleta est de « bonne qualité » selon la directive 2006/7/CE.

5. VULNERABILITE DE LA BAIGNADE

5.1 CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

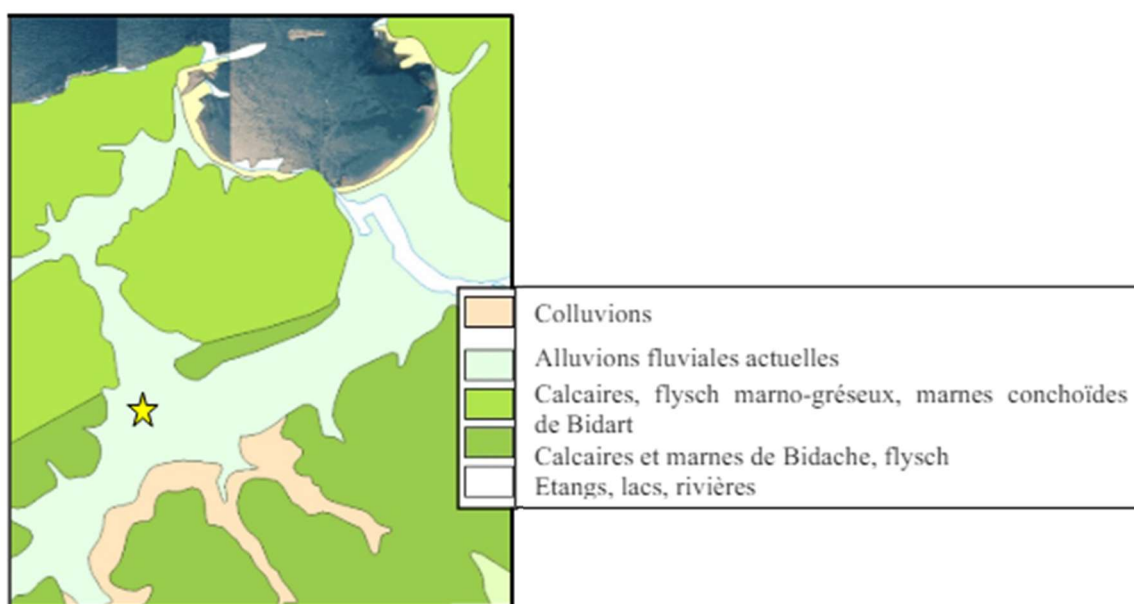
La description de la morphologie des zones de baignade permet de fournir une indication sur le renouvellement des masses d'eau et donc sur la capacité du milieu à revenir à son état initial après une pollution.

La zone de baignade est située dans le lac de Larrouleta, donc dans un milieu fermé. Cette configuration limite les phénomènes de mélange et de dispersion. Ainsi, une pollution aura tendance à persister un peu plus longtemps dans la zone de baignade.

Point de baignade	Exposition	Superficie (m ²)	Type de côte
Plage Larrouleta	Fermée	6200	Sable et Talus

La géologie et la pédologie influencent le régime hydrographique de la région, donc, le drainage des polluants, leur rejet via les cours d'eau ainsi que leur présence dans les eaux souterraines.

La géologie de la commune d'Urrugne est représentée sur la figure ci-dessous. La zone de baignade est entourée d'alluvions fluviales actuelles, faites de gros graviers, des galets et de limons (bleu, Fz).



Caractéristiques hydrodynamiques et climatiques

La pluie, principal vecteur de polluants, est globalement plus importante en juin. Le risque de contamination est donc constant sur cette période.

Par saison estivale (du 1er juin au 30 septembre), à l'échelle des saisons 2018 à 2021, les principaux indicateurs associés à la pluviométrie sont les suivants :

-29 jours de pluie ($\geq 2\text{mm}$)

-365 mm de cumul total de pluie

-10 jours d'évènements pluvieux à caractère « modéré » (période de retour < p 1 mois)

-1 jour d'évènement pluvieux à caractère « intense » (période de retour \geq p 1 mois) (en 2018).

Description de la rivière Untxin à la plage Larrouleta

Gestion hydraulique

Le lac du camping de Larrouleta est une retenue artificielle créé en 1981. Il est alimenté par un cours d'eau, l'Untxin. L'eau est prise en amont au niveau du chenal du moulin (situé contre le camping.) A cet endroit, le niveau de la rivière est plus haut que le lac, ce qui permet de remplir le lac gravitairement. Lors de crues et d'épisodes pluvieux importants, l'arrivée d'eau peut être fermée au moyen d'une plaque faisant office de vanne.

La profondeur du lac est de 2 m. Le niveau du lac est constant, il est régulé par un trop plein d'eau formant une cascade. Ce trop-plein permet aussi un renouvellement constant de l'eau du lac. Le lac est vidangé tous les ans aux alentours de février mars afin d'entretenir les berges. Le lac est vidé à l'aide d'une vanne située au fond de l'ouvrage bétonné permettant de gérer le trop plein d'eau. Toutefois, un fond d'eau est maintenu dans le lac pour la survie des poissons.

Gestion piscicole/halieuistique

Zone de première catégorie piscicole.

L'Untxin est une rivière présentant un intérêt important pour la pratique de la pêche.

Règlement : 10 truites par jour et par pêcheur peuvent être capturées sur ce parcours. La taille de capture minimale de la truite est de 20 cm.

La pêche à l'asticot est interdite.

Nombre de canne à pêche autorisée sur ce parcours : 1 canne

Poissons : La truite arc-en-ciel, La truite fario, Le goujon, Le vairon

Contexte démographique

La densité de la commune d'Urrugne est de 206,3 hab/km². Elle est au-dessus de la densité moyenne en France métropolitaine qui est de 106 hab/km². La superficie de la commune est de 50,57 km².

Le camping est très fréquenté en été (capacité maximum en juillet et août) et une sur fréquentation du lac, dans la zone de baignade, augmente le risque de pollution inter humaine. Il faut donc être attentif à ce risque les jours de fortes affluences. Toutefois, il faut noter que seules les personnes du camping ont accès à la zone de baignade.

6. SYNTHÈSE DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE SUR LA BAIGNADE

Types de pollution/risques susceptibles d'affecter la baignade de la plage Larrouleta

Trois types de pollutions/risques sont susceptibles d'affecter la baignade :

- Les pollutions bactériologiques ayant lieu durant la saison estivale
- Les pollutions physico-chimiques (nutriments azotés et phosphorés), apportées tout au long de l'année au cours d'eau, pouvant entraîner des développements algaux. Les aléas engendrant ces deux types de pollution ont souvent une origine commune (les apports de germes témoins de contaminations fécales sont presque systématiquement accompagnés d'apports en nutriments).
- Les risques d'infection cutanée et parasitaire (dermatite et leptospirose). Les sources de pollution inventoriées sont les suivantes :

Les écoulements superficiels :

L'Untxin et ses principaux affluents (l'Arrolako et l'Unrxingoerrotoa) influent sur la qualité de l'eau de la baignade. Ils sont les vecteurs des polluants occasionnés par les activités anthropiques.

L'assainissement :

La station d'épuration d'Urrugne ne se situe pas dans la zone d'étude et ne peut donc pas impacter la zone de baignade du lac Larrouleta.

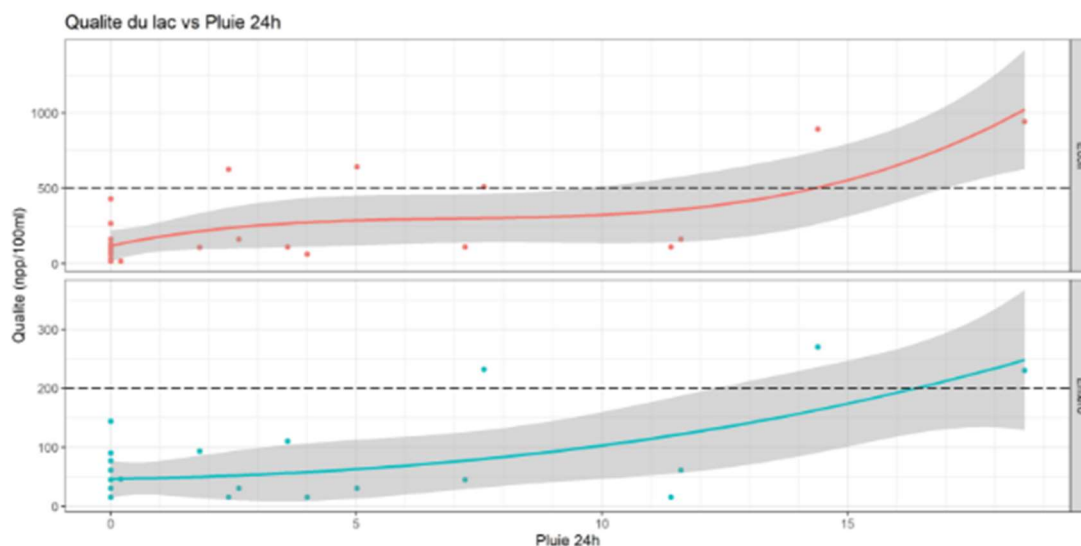
La commune d'Urrugne est desservie majoritairement par l'assainissement collectif. Dans le périmètre d'étude, des maisons sont toutefois en assainissement autonome ou non collectif. Ces installations sont conformes aux normes en vigueur. Le risque de pollution de la zone d'étude par des installations non collectives est donc faible.

Les eaux pluviales :

Les eaux pluviales constituent une source de pollution puisqu'elles lessivent les surfaces imperméabilisées éventuellement contaminées par des métaux lourds, hydrocarbures, germes bactériens, nutriments...

Les données traitées dans cette partie tiennent compte des analyses réalisées dans le cadre de la surveillance officielle et des données de pluie relevées sur les pluviomètres de Saint Jean de Luz (STEP) et Ciboure (Ecole de pêche).

L'étude qui suit présente la distribution des charges en E. coli et en entérocoques en fonction des cumuls pluviométriques observés sur les dernières 24h précédant chaque analyse. Un modèle de régression est appliqué, permettant de dégager une tendance ou une évolution prévisible de la qualité du lac en fonction de la pluie. Le graphique ci-dessous présente la qualité du lac en E.coli et en entérocoques en fonction du cumul de pluie sur les dernières 24h.



Les charges bactériologiques tendent à augmenter lorsque les cumuls enregistrés augmentent. Pour les E.coli, la courbe de régression coupe l'axe des 500 NPP/100ml pour un seuil de 14 mm de pluie sur les dernières 24h. Concernant les entérocoques, elle coupe l'axe des 200 NPP/100ml pour un seuil de 16mm. De ce fait, en considérant le seuil le plus critique, le risque de dégradation de qualité du lac peut avoir lieu à partir de 14mm de pluie sur les dernières 24h, ce qui arrive en moyenne ~7 % du temps de pluie (données 2018 à 2021).

Les activités agricoles :

La zone d'étude est représentée par des prairies, des petites parcelles de cultures annuelles, des forêts de feuillus et des espaces naturels. Le secteur agricole compte 0.3% du domaine d'activité sur la commune.

La présence d'un contexte agricole pouvant être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau sur le périmètre d'influence de la zone de baignade n'est pas mis en évidence dans le cadre de ce profil, au regard de l'analyse de l'occupation du sol.

Les animaux :

- La faune sauvage

- La leptospirose (principalement véhiculée par l'urine des rongeurs) peut représenter un réel risque pour les baigneurs. Une prévention efficace des risques et des symptômes occasionnés est recommandée. Veiller à la non-prolifération des macro algues permettra de pallier l'implantation de limnées vers la zone de baignade. [Aucun cas de leptospirose n'a été déclaré pour le lac du camping Larrouleta.](#)

- La dermatite, véhiculée par les canards (et les limnées) peut entraîner des complications pour les baigneurs. Même si aucun cas n'a été signalé, une prévention efficace permettra de prévenir les complications pouvant en résulter. Les canards sont également responsables de pollutions bactériologiques, liées à leurs déjections dans la zone de baignade. [A ce jour, aucun cas de dermatite n'a été recensé.](#)

- Les animaux domestiques

- Leur interdiction sur la plage limite le risque de contamination bactériologique.

PHASE 2 : DIAGNOSTIC

7. HIERARCHISATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES

Hierarchisation des sources de pollutions potentielles

La hiérarchisation est basée sur les paramètres suivants :

- Type de rejet : les rejets diffus sont difficiles à quantifier. Leur impact est moins marqué que lors de rejets canalisés, et reste aléatoire.
- Fréquence : en moyenne 8 jours pluvieux par mois durant la saison estivale, la fréquence de contamination liée à la pluie est donc d'environ 1 jour sur 4.
- Localisation du rejet et charge bactériologique : la hiérarchisation est réalisée sur la base de la distance du rejet par rapport à la baignade et de la charge véhiculée.
- Durée probable de la pollution : définie en fonction du T90 estimé à environ 10h (source : Guide national pour l'élaboration des profils baignade - AESN 2009).

Zone d'influence	REJETS A RISQUES				EVALUATION DU RISQUE			Niveau de risque	
	Rejets	Type	Fréquence	Localisation du rejet	Situation à risque	Charge bactériologique			
Zone immédiate	Assainissement non collectif non conforme	Diffus	Quotidienne	Zone immédiate - Cours d'eau	Temps sec	7.09E+03	E.Coli/jour	de 10h à 20h en fonction de la météo	Fort
					Temps pluvieux	4.94E+10	E.Coli/jour		
	Fuite ou casse sur le réseau d'assainissement collectif (quartier Chambaud / traversée de l'Eyréoux)	Canalisé	Exceptionnelle	Zone immédiate - Cours d'eau	Evènements cévenols	4.00E+07	E.Coli/100 ml		Moyen
	Pâturage (lessivage et piétinement des cours d'eau)	Diffus	1 jour sur 4	Zone immédiate - Cours d'eau	Forte pluie, lessivage des prairies	7.70E+09	E.Coli/jour		Moyen
	Surfréquentation de la zone de baignade	Occasionnel	Exceptionnelle	Zone de baignade	Au-delà de 546 baigneurs	2.00E+07	E.Coli/baigneur		Moyen
	Déjections canines sur la plage	Diffus	Ponctuel	Plage et Zone de baignade	Lessivage par la pluie	7.43E+08	E.Coli/100 ml		Faible
Zone rapprochée	Eaux pluviales	Diffus	1 jour sur 4	Proximité zone de baignade	Episodes pluvieux	1.00E+06	E.Coli/100 ml	Faible	
	Assainissement non collectif non conforme	Diffus	Quotidienne	Zone rapprochée - Cours d'eau	Temps sec	1.04E+11	E.Coli/jour	Fort	
					Temps pluvieux	7.60E+11	E.Coli/jour		
	Rejets des 7 stations d'épuration	Diffus	Quotidienne	Zone rapprochée - Cours d'eau	Continu	1.80E+11	E.Coli/jour	Moyen	
Pâturage (lessivage et piétinement des cours d'eau)	Diffus	1 jour sur 4	Zone rapprochée - Cours d'eau	Forte pluie, lessivage des prairies	4.75E+11	E.Coli/jour	Moyen		

8. RISQUES D'INFECTION CUTANEE ET PARASITAIRE

Risque de contamination par les animaux :

Les canards potentiellement présents, peuvent constituer une source de contamination bactériologique mais aussi un vecteur de la dermatite du baigneur (affection cutanée). La présence de rongeurs n'a pas été relevée.

Risque de contamination interhumaine

Le risque de contamination interhumaine, par dépassement de la capacité d'accueil au regard des risques de transmission de germe inter-baigneur, apparaît à partir de 180 baigneurs

PHASE 3 : MESURES DE GESTION

Selon les critères de la directive 2006/7/CE, la qualité de l'eau de la plage du lac Larrouleta est de bonne qualité depuis 2018.

La source de pollution bactériologique mise en évidence dans le cadre de ce profil est le cours d'eau Untxin qui véhicule les sources potentielles situées dans le périmètre d'étude.

La vulnérabilité de la zone de baignade sera plus ou moins forte suivant les conditions météo (vent et pluie).

Ce lac semble propice au risque de prolifération d'efflorescence de cyanobactéries.

L'objectif de cette phase III est de définir les mesures de gestion de la zone de baignade en saison estivale pour les risques mis en évidence, de proposer des préconisations pour la réduction ou élimination des pollutions.

PREPARATION DE LA SAISON

Dans le but de préparer au mieux la gestion des eaux de baignade de la saison estivale, il est préconisé de mettre en place :

- Une réunion dite d'avant saison ayant pour but de :
 - Regrouper tous les intervenants de la gestion des eaux de baignade pour rappeler à chacun son rôle et la personne à contacter en cas de problème.
 - Diffuser aux intervenants le message à communiquer en cas de fermeture de la plage.
 - Organiser la formation des surveillants de baignade et/ou autres interlocuteurs concernés.
- Une formation des surveillants de baignade concernant :
 - La reconnaissance de prolifération de phytoplanctons (cyanobactéries) potentiellement présents dans la zone de baignade.
 - Le cadre réglementaire des Eaux de baignade en eau douce.
 - L'information des baigneurs lors d'épisodes de pollution des eaux de la zone de baignade.
 - L'alerte auprès du responsable du plan d'eau en cas de problème exceptionnel.

RISQUE BACTERIOLOGIQUE

MESURES DE GESTION EN ROUTINE

Surveillance officielle

La qualité de l'eau de baignade est appréciée par la surveillance réglementaire au travers de deux paramètres microbiologiques (Escherichia coli et entérocoques intestinaux). Ce contrôle est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pyrénées-Atlantiques.

Les prélèvements et les analyses effectués par un laboratoire agréé (méthode normalisée qui fournit des résultats dans un délai minimal de 36 heures) sont réalisés sur la zone de baignade de début juin

à fin septembre ; la zone de baignade du lac Larrouleta faisant l'objet de 6 prélèvements sur cette période. Les dates sont inconnues des propriétaires du site. Des contre-analyses peuvent être effectuées en cas de fermeture de la zone de baignade.

Auto surveillance

Une surveillance visuelle (déchets flottants, phytoplanctons, hydrocarbures...) de la qualité du plan d'eau est réalisée sur la plage par les surveillances de baignade. L'entretien, le nettoyage des berges du lac est quotidien en saison estivale.

MESURE DE GESTION EN CAS DE POLLUTION

Il existe deux types de procédure de gestion :

- Les procédures de gestion permettant d'anticiper une pollution sur la zone de baignade dite procédure de gestion de pollution à court terme.
- Une procédure de gestion mise en place à la suite d'une constatation de pollution par un résultat de l'analyse officielle de l'Agence Régionale de la Santé. Dans ce cas, le gestionnaire de la zone de baignade n'a pas anticipé la pollution. Cette procédure est appelée procédure de gestion d'une pollution non anticipée.

Procédure de gestion préventive

La pollution à court terme peut-être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET : 1800 NPP/100 ml pour les E. Coli et 660 NPP/10 ml pour les Entérocoques

La procédure de gestion préventive, repose sur différents indicateurs :

- la pluie >14 mm
- et le débit de l'Untxin > 0,4 m³/s.

Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (telle que la fermeture de la zone de baignade).

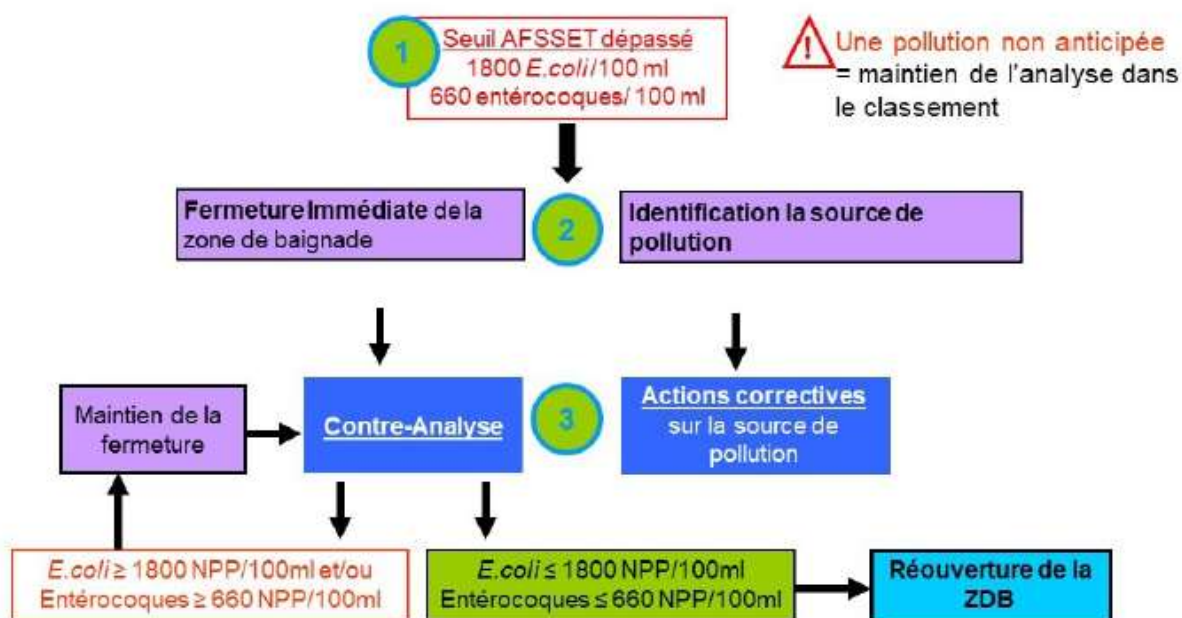
Dès lors qu'un risque de dégradation est identifié par l'un de ces indicateurs, le responsable des eaux de baignade ferme l'alimentation de son lac via l'Untxin et réalise une analyse bactériologique pour s'assurer que les seuils AFSSET sont bien respectés. Dans le cas contraire, le responsable des eaux de baignade émet un arrêté de fermeture de sa baignade et réalise une contre-analyse avant de rouvrir la zone de baignade.

Procédure de gestion d'une pollution non anticipée

Cette procédure est mise en place à la suite d'un résultat d'analyse de l'ARS obtenu 36 heures après le prélèvement.

Elle est définie par une analyse effectuée par l'ARS dont le seuil dépasse 1800 E. Coli/100 ml et/ou 660 Entérocoques/100 ml :

- L'ARS demande la fermeture de la zone de baignade. Le responsable des eaux de baignade transmet à l'ARS l'arrêté de fermeture. Il doit rechercher la cause de pollution, en se rapportant au profil des eaux de baignade.
- Le responsable des eaux de baignade réalise une contre-analyse et transmet le résultat à l'ARS avant de rouvrir la zone de baignade si les seuils AFFSET sont respectés. L'ARS effectue également une analyse pour valider la fin de la pollution.



Procédures de gestion d'une pollution non anticipée à partir de 2013

Pour rappel, il s'agit d'une pollution qui pourra répondre à la définition de pollution à court terme et donc être ôtée du classement officiel de qualité des eaux de baignade, selon la Directive 2006/7/CE, si toutes les conditions ont été respectées et en accord avec l'ARS. La Directive 2006/7/CE prévoit que les prélèvements peuvent être écartés sous les conditions concomitantes suivantes :

- Lors de pollution à court terme, dont les causes sont identifiées.
- Lorsqu'il y a eu une interdiction de baignade pour éviter l'exposition des baigneurs à cette pollution (fermeture préventive par la collectivité dans le cadre de l'auto surveillance).

L'information du public sur l'événement de pollution est obligatoire depuis 2012 ; information complétée par l'affichage de la fiche de synthèse sous format A3 du profil des eaux de baignade. Cette fiche reprend les caractéristiques de la baignade, un schéma de la zone de baignade, un historique de la qualité de l'eau sur au moins 4 années avec la liste des épisodes de pollutions sur ces 4 années, une carte de la zone d'étude, l'inventaire des sources de pollution et les mesures de gestions qui ont été ou qui seront prises pour chaque source de pollution. Celle-ci sera affichée à proximité de la zone de baignade, à côté des résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau.

Chaque résultat d'analyse officielle non-conforme peut faire l'objet d'un enregistrement via l'ouverture d'une « Fiche événement ». Celle-ci est validée par le Responsable des eaux de baignade. Cette fiche reprend les résultats de l'analyse et de la contre analyse ainsi que les décisions prises et les actions engagées. Elle n'est pas obligatoire mais fortement recommandée, afin d'avoir une traçabilité des évènements de la saison.

Dans tous les cas, lors d'une fermeture de la zone de baignade, le responsable des eaux de baignade en informe l'ARS.

RISQUE CYANOBACTERIES

RECOMMANDATIONS DU CONTROLE SANITAIRE

Les recommandations en termes de surveillance sanitaire des communautés de cyanobactéries ont récemment évolué avec la publication de la nouvelle instruction N° DGS/EA4/EA3/2021/76 qui précise les modalités de gestion à mettre en œuvre et les recommandations sanitaires en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative.

Le logigramme ci-après présente la gestion à mettre en place selon le niveau de risque sanitaire lié à la présence de cyanobactéries planctoniques.

COMMUNICATION, INFORMATION DU PUBLIC

Affichage des résultats d'analyses

L'information du public constitue l'une des exigences de la nouvelle directive 2006/7/CE.

Ainsi, doivent être affichés sur la zone de baignade :

- Les comptes rendus d'analyses fournis par l'ARS
- Des panneaux d'information sur la baignade
- Une fiche synthèse du profil baignade

MISE A JOUR DU PROFIL BAINNADE DE LA PLAGE LARROULETA

Mise à jour du profil baignade

La qualité de l'eau de la zone de baignade du lac de Larrouleta en fonction de la directive 2006/7/CE est classée en bonne qualité aux vues du classement réalisée dans ce profil. D'après le décret D1332-2 du Code de la Santé Publique, le profil des eaux de baignade ne devra se faire que si le classement passe à la qualité « suffisante » ou « insuffisante ». Le réexamen portera alors sur l'ensemble des éléments du profil.

Classement de l'eau de baignade (sur les quatre années précédant l'élaboration du profil)	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Réexamen à effectuer au moins tous les :	Uniquement si le classement se dégrade	4 ans	3 ans	2 ans

Le profil devra aussi être révisé en cas de travaux de construction ou de changements importants dans les infrastructures sur la zone de baignade ou à proximité.